



**MARS 2026**  
VOLUME 16, NUMÉRO 1

# **Le Babillard**

JOURNAL MENSUEL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE ST-CÔME-LINIÈRE

**Pour urgence de fin de semaine**  
(ex: Égout bouchés,  
ponceaux arrachés,  
grosse fuite d'eau)  
**418 225-6305**

**GRATUIT**

## MINI-FERME & CHASSE AUX COCOS!

### SAMEDI 4 AVRIL 10H-13H

Oups ! Un lapin est passé dans le sentier et a échappé plein d'œufs colorés partout !

Ton défi : trouver un œuf de chaque couleur.  
Réussis la mission et une surprise t'attend !

**NOUVEAUTÉ : des œufs scintillants, plus gros, sont cachés dans le sentier... et ils sont très bien dissimulés ! Si tu en trouves un, tu gagneras une GROSSE surprise !**

Profites-en aussi pour venir voir plusieurs animaux sur place et passer un super moment en famille !

Viens t'amuser, chercher, explorer... et peut-être repartir avec la plus grosse surprise !

**PARC DES BERGES-DU-LOUP**  
(1645 RUE DUMAS)

Procès-verbal : 9 mars 2026	2-8
Dates réunions conseil municipal; Horaire bureau municipal; Remerciements	9
Vidanges inst. septiques	10
Taxes municipales 2026	11
Collecte des ordures; Recyclage; Compostage domestique; C. de Colomb	12
Conférences; Bingo mensuel; FADOQ; Fermières	13
Desjardins; Bingo; Offre d'emploi; Gardiens avertis	14
Société historique	15
Location salle Optimiste ; Gala reconnaissance; Calendrier des loisirs	16
Garage de toile; Voyages de terre; Viactive; Centre de prière	17
Répit 2-5 ans; Havre l'Éclaircie; Comptoir d'aubaines; Club de course; Aide aux logements	18
Bibliothèque municipale	19-20
Lampadaires de rue défectueux; Dépôt d'huiles; Interdit de stationner	21
Développement économique; Centre de recherche d'emploi; Aide alimentaire	22
Taxi collectif; Logement HLM; Popote roulante; CEPS Bce-Etch.; Le Sillon	23
Prêt matériel médical; Passeport animal; Encombrants ménagers	24

**Rappel: La première échéance des taxes municipales était le 19 mars 2026**  
**Des frais s'ajoutent aux paiements effectués après cette date. Merci de votre collaboration.**

# ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 9 mars 2026.

*(Ce procès-verbal de la séance du 9 mars 2026 est publié sous toute réserve de son adoption prévue en prochaine séance régulière du conseil municipal.)*

## COMPTES À ACCEPTER

26-03-044 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de février 2026 soient acceptés selon les chèques M2600044 à M2600047, C2600048 à C2600085 et L2600052 à L2600093 pour un déboursé total de 286 374.66 \$ incluant les salaires.

## AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-2026 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

26-03-045 Le conseiller, M. Alain Bouchard, présente et donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 440-2026 concernant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Côme-Linière. Dépôt du projet et dispense de lecture.

## AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 441-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS

26-03-046 Le conseiller, M. Pascal Poulin, présente et donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 441-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments présents sur le territoire de la municipalité. Dépôt du projet et dispense de lecture.

## AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 442-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX

26-03-047 Le conseiller, Mme Bianca Perreault, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 442-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux. Dépôt du projet et dispense de lecture.

## Adoption du projet de Règlement no 441-2026 RELATIF A L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS

26-03-048 La directrice générale/greffière-trésorière présente le projet de règlement no 441-2026 en indique l'objet et sa portée;

**ATTENDU** que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9.002) et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;

**ATTENDU** que les municipalités doivent adopter un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026;

**ATTENDU** que le conseil souhaite adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien qui s'applique à tout immeuble patrimonial au sens du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU** que les dispositions prévues ont pour objet d'empêcher le déperissement des bâtiments patrimoniaux, de les protéger contre les intempéries, de préserver l'intégrité de leur structure, d'assurer leur préservation et leur pérennité, en plus de favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés;

**ATTENDU** que ledit projet de règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation et qu'un avis public sera donné suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 13 avril 2026 à compter de 19 h 00 sur ledit projet de règlement;

**ATTENDU** que le présent projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

**ATTENDU** que la présente résolution ainsi que le projet de Règlement no 441-2026 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

**ATTENDU** que le texte du projet du Règlement no 441-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Poulin  
APPUYÉ par M. Harold Létourneau  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le projet de Règlement no 441-2026 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments soit et est adopté par ce conseil;

## ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement 439-2026 visant à encadrer l'utilisation de la station de vidange d'égout sanitaire destinée aux véhicules récréatifs

26-03-049 **ATTENDU** que la Municipalité met à la disposition du public une station de vidange raccordée au réseau d'égout sanitaire;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'encadrer l'utilisation de cette installation afin d'assurer la protection de

l'environnement, de la santé publique et du bon fonctionnement des infrastructures municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement no 439-2026 visant à encadrer l'utilisation de la station de vidange d'égout sanitaire destinée aux véhicules récréatifs.

**DÉROGATION MINEURE —**  
**2042, ROUTE DU**  
**PRÉSIDENT-KENNEDY —**  
**LOT 3 747 567**

**Nature et effet**

26-03-050 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un garage en partie en cours avant, dû à des contraintes géographiques, alors que le règlement de zonage no 148-06, article 4.2, stipule que la marge avant d'un garage est celle du bâtiment principal.

**Identification du site concerné**

Lot 3 747 567 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 3 747 567 afin d'y autoriser l'implantation d'un garage en partie en cours avant.

**DÉROGATION MINEURE —**  
**1971, RANG ST-JOSEPH —**  
**LOT 6 530 155**

**Nature et effet**

26-03-051 La demande de dérogation mineure consiste

à autoriser l'implantation d'une résidence avec un angle de 90° au rang St-Joseph alors que le règlement de zonage no 148-06, article 2.7, stipule qu'à l'exception d'une implantation sur un terrain riverain, la façade d'un bâtiment doit être parallèle à la rue (face à la rue).

**Identification du site concerné**

Lot 6 530 155 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 6 530 155 afin d'y autoriser l'implantation d'une résidence avec un angle de 90° au rang St-Joseph.

**DÉROGATION MINEURE —**  
**1174, 7<sup>E</sup> RANG — LOT**  
**PROJETÉ 6 699 605**

**Nature et effets**

26-03-052 La demande de dérogation mineure consiste à

-Autoriser le lotissement d'un lot d'usage résidentiel de 5 000 m<sup>2</sup> en zone agricole qui ne rencontre pas certaines normes établies au règlement de zonage no 148-06, article 4.3, par la quantité et la superficie. Dans ce cas-ci, deux garages sont présentement implantés alors que le règlement de zonage mentionne qu'un seul garage par terrain est autorisé en zone résidentielle;

-Autoriser certains matériaux qui sont conformes pour un usage agricole, dont la tôle galvanisée sur les toits de ces deux garages ainsi que le revêtement extérieur, mais qui ne sont pas autorisés en zone résidentielle selon l'article 4.20.3 du même règlement de zonage.

**Identification du site concerné**

Lot projeté 6 699 605 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 6 699 605 afin de

-Autoriser le lotissement d'un lot d'usage résidentiel de 5 000 m<sup>2</sup> en zone agricole malgré la présence de deux garages sur le terrain;

-Autoriser certains matériaux non conformes pour un usage résidentiel, dont la tôle galvanisée sur les toits de ces deux garages ainsi que le revêtement extérieur.

Cette dérogation ne représente aucunement un droit acquis et s'applique sur les bâtiments et/ou matériaux actuels au moment de la dérogation. En cas d'agrandissement, rénovation ou reconstruction les normes établies au règlement de zonage pourraient être exigées.

**DÉROGATION MINEURE —**  
**853, ROUTE DU**  
**PRÉSIDENT-KENNEDY —**  
**LOT 3 746 602**

**Nature et effet**

26-03-053 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une ferme laitière avec une distance séparatrice de 39 mètres au lieu de 64.10 mètres à la suite du calcul des unités animales (U.A.) tel que le stipule notre règlement de zonage 148-06, article 6.8.2.

**Identification du site concerné**

Lot 3 746 602 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimentement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 3 746 602 afin d'y autoriser la construction d'une ferme laitière avec une distance séparatrice de 39 mètres au lieu de 64.10 mètres.

**DÉROGATION MINEURE –  
2111, ROUTE DU  
PRÉSIDENT-KENNEDY –  
LOT 5 641 240**

**Nature et effet**

26-03-054 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une ferme laitière avec une distance séparatrice de 115 mètres au lieu de 141.8 mètres à la suite du calcul des unités animales (U.A.) tel que le stipule notre règlement de zonage 148-06, article 6.8.2.

**Identification du site concerné**

Lot 5 641 240 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimentement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 5 641 240 afin d'y autoriser la construction d'une ferme laitière avec une distance séparatrice de 115 mètres au lieu de 141.8 mètres.

**OMH – PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES 2026**

26-03-055 ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a reçu de la Société d'habitation du Québec le budget 2026 et que le total de l'enveloppe Administration, Conciergerie, Entretien (ACE) est d'un montant de 3 080 126 \$;

ATTENDU QUE le budget est divisé par ensembles immobiliers, et que pour la municipalité de St-Côme-Linière (E.I 2048 et E.I 2800)

il est réparti comme suit :

<b>Initial</b>	<b>#E.I (2048)</b>	<b>#E.I (2800)</b>	<b>Total</b>
Revenus	67 469 \$	47 203 \$	114 672 \$
Administration	13 094 \$	14 402 \$	27 496 \$
Conciergerie	14 442 \$	15 864 \$	30 306 \$
Énergie, Taxes	22 955 \$	24 520 \$	47 475 \$
Remplacement	0 \$	0 \$	0 \$
Financement	19 516 \$	68 832 \$	88 348 \$
Services clients	4 106 \$	4 516 \$	8 622 \$
Total dépenses	74 113 \$	128 134 \$	202 247 \$
Déficit	6 644 \$	80 931 \$	87 575 \$
Part SHQ (90%)	5 980 \$	72 838 \$	78 818 \$
Part Mun. (10%)	664 \$	8 093 \$	8 757 \$

ATTENDU QUE la municipalité accepte de contribuer à 10% de la dépense pour un montant de 8 757 \$.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de St-Côme-Linière accepte le budget 2026 proposé par la Société d'habitation du Québec tel que déposé.

**DEMANDE DE PRX – achat pick-up**

26-03-056 ATTENDU QUE suite à une demande de prix et après avoir fait les comparatifs des offres reçues et l'analyse des besoins de la municipalité pour le service des travaux publics;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimentement :

QUE le conseil fasse l'achat d'un véhicule de la marque Ram modèle 2500, année 2025, au coût de 70 600.34 \$ taxes incluses.

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE – SURPLUS NON AFFECTÉS**

26-03-057 ATTENDU que le conseil municipal souhaite approprier un montant du compte surplus non affecté #59-110-10 afin de combler le manque au budget au compte affectations Matériel, outil, et véhicules #03-310-00-014-00 suite à l'achat du véhicule Ram 2500;

Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimentement

QUE l'on approprie un montant de 55 600 \$ du compte Surplus non affecté #59-110-10 au compte affectations Matériel, outil, et véhicules #03-310-00-014-00;

**OFFRE DE SERVICES – WSP – EXPERTISE AFFAISSEMENT  
ARÉNA**

26-03-058 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimentement d'accepter l'offre de services de WSP, datée du 16 février 2026, au montant estimé de 5 000 \$ plus taxes, afin d'obtenir une expertise sur un possible problème d'affaissement à l'aréna.

**DEMANDE DE PRIX – STANTEC – SURVEILLANCE –  
RÉFECTION 5<sup>E</sup> RUE, PROLONGEMENT EGOUT SANITAIRE  
ROUTE 173, NOUVEAU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ET  
BASSIN DE RETENTION**

26-03-059 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimentement d'accepter l'offre de services présentée par Stantec, datée du 4 mars 2026, au

montant de 58 266 \$ plus taxes pour la surveillance de bureau et de chantier des travaux de réfection de la 5<sup>e</sup> Rue, du prolongement de l'égout sanitaire sur la route 173, des travaux du nouveau développement résidentiel et du bassin de rétention.

**VENTE DE TERRAIN PARC INDUSTRIEL – LOT 6 574 779 – RENONCIATION DROIT DE PRÉEMPTION**

26-03-060 ATTENDU que la clause spéciale dans l'acte de vente intervenue entre la Municipalité de St-Côme-Linière et 9228-7523 Québec Inc., portant le numéro 28 698 176, prévoit que le vendeur (la municipalité) peut accepter un nouvel acheteur qui devra toutefois s'engager aux mêmes clauses et conditions;

ATTENDU que la municipalité souhaite renoncer à son droit de préemption pour l'acte de vente numéro 28 698 176 pour le présent acquéreur seulement, se réservant expressément la même préférence d'achat pour l'avenir;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement

QUE l'on accepte la vente à intervenir entre 9225-7523 Québec Inc. et Gestion James Veilleux, pour le lot 6 574 779, aux mêmes clauses et conditions convenues initialement;

QUE la municipalité renonce à son droit de préemption pour le présent acquéreur seulement, se réservant expressément la même préférence d'achat pour l'avenir;

QUE l'on consent à prolonger de 12 mois le délai d'obligation de construire portant ainsi la date limite au 17 mai 2027.

**RADIATION droit de rétrocession – ACTE DE VENTE 28 272 343 – Lot 6 574 778**

26-03-061 ATTENDU que la municipalité s'est vu accorder un droit de rétrocession et un droit de préemption en vertu de l'acte de vente numéro 28 272 343 concernant le lot 6 574 778;

Attendu que la municipalité souhaite renoncer à son droit de rétrocession et à son droit de préemption sur l'immeuble découlant de l'acte publié sous le numéro 28 272 343;

Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que l'on autorise le maire, M. Martin Rodrigue, et la directrice générale, Mme Chantal Poulin, à signer pour et au nom de la municipalité tout document concernant la renonciation du droit de rétrocession et de préemption sur l'immeuble découlant de l'acte de vente numéro 28 272 343.

**ACCEPTATION TRAVAUX ET CÉSSION – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LOTS 3 747 390 ET 6 505 757**

26-03-062 ATTENDU le projet de développement résidentiel sur les lots 3 747 390 et 6 505 757 et l'entente signée avec le promoteur;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le promoteur privé cèdera à la municipalité de St-Côme-Linière les infrastructures municipales (rues, servitudes d'entretien, réseau d'aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, bassin de rétention, etc.) qu'il aura construit dans le cadre du projet de développement selon les plans et devis de WSP, no de projet CA0063348.7500, et que la municipalité acceptera cette cession. Cette cession impliquera donc le transfert de propriété et de responsabilité de ces infrastructures à la

municipalité de St-Côme-Linière.

**ENGAGEMENT BASSIN DE RÉTENTION – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LOTS 3 747 390 ET 6 505 757**

26-03-063 ATTENDU le projet de développement résidentiel sur les lots 3 747 390 et 6 505 757 et l'entente signée avec le promoteur;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien du bassin de rétention, tel que spécifié dans le rapport d'ingénieur du projet de la firme WSP, no CA0063348.7500, transmis avec la demande d'autorisation auprès du MELCCFP.

**DÉMISSION M. YANNICK CÔTÉ – POMPIER**

26-03-064 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on accepte la démission de M. Yannick Côté, de son poste de pompier au sein du service incendie de St-Côme-Linière, en date du 17 février 2026. Nous remercions M. Côté pour son dévouement à titre de pompier depuis plus de quatre ans et nous lui souhaitons le meilleur dans ses projets futurs.

**COMITÉ PGA-EAU**

26-03-065 Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière a mandaté la firme WSP afin de réaliser le PGA-Eau et que la création d'un comité de travail est nécessaire afin d'aider à sa réalisation;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que Mme Chantal Poulin, directrice générale, M. René Larivière, directeur des

travaux publics, et M. Martin Rodrigue, maire, fassent parties du comité PGA-Eau.

#### **AIDE FINANCIÈRE — CPA ST-CÔME 2026**

26-03-066 Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que l'on accorde une aide financière au CPA St-Côme pour l'année 2026 d'un montant équivalent à 30% du coût d'inscription par enfant demeurant à St-Côme-Linière inscrit aux divers niveaux offerts.

#### **AIDE FINANCIÈRE — MAISON DES JEUNES — ADOS EN CAVALÉ 2026**

26-03-067 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la demande faite par la Maison des jeunes Beauce-Sartigan pour une contribution financière de 55 \$ par jeune de la municipalité de Saint-Côme-Linière qui participera au projet Ados en cavale 2026.

#### **AIDE FINANCIÈRE — URLS — JEUX DU QUÉBEC 2026**

26-03-068 Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on accorde un montant de 100 \$ aux Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches afin de soutenir un athlète y participant et demeurant dans notre municipalité.

#### **SIGNATURE ENTENTE DE SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS**

26-03-069 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que Mme Chantal Poulin, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'entente de services de Premiers Répondants avec Santé Québec.

#### **PROGRAMME OASIS**

26-03-070 Attendu que le programme OASIS vise à soutenir des projets de verdissement permettant de réduire les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles de plus en plus fréquentes;

Attendu que le programme comprend notamment un volet 1 portant sur la planification de projets et la collecte de données nécessaires à l'identification d'infrastructures vertes adaptées au territoire;

Attendu que le Conseil a pris connaissance de la proposition de projet régional visant le dépôt d'une demande commune regroupant plusieurs municipalités;

Attendu que l'organisme COBARIC propose d'agir à titre de porteur du projet pour la réalisation du volet 1 et d'assurer la préparation et le dépôt de la demande d'aide financière;

Attendu que la participation de la Municipalité exige une contribution équivalente à 20 % des coûts admissibles, laquelle pourra être assumée sous forme de temps de ressources humaines municipales affectées au projet;

Attendu que la réalisation de ce projet permettra notamment d'obtenir un portrait de la situation locale, de développer des outils d'aide à la décision, d'identifier des solutions d'adaptation aux changements climatiques et de favoriser l'accès à d'éventuelles aides financières pour la mise en œuvre d'infrastructures vertes;

Attendu que toute l'information pertinente à la compréhension du projet a été présentée au Conseil et jointe à la demande;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de St-Côme-Linière autorise la participation de la Municipalité au volet 1 du programme OASIS et approuve le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

Que la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts admissibles du projet, soit une contribution équivalente à 20 %, notamment sous forme de temps de ressources humaines municipales affectées à la réalisation du projet;

Que la Municipalité reconnaisse l'organisme COBARIC comme porteur du projet pour la réalisation du volet 1;

Que la directrice générale, Mme Chantal Poulin, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la demande d'aide financière, incluant tout protocole d'entente ou document afférent;

#### **Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de bibliothèques — Projet de loi C-15**

26-03-071 ATTENDU QUE la Loi sur la Société canadienne des postes dicte, à l'alinéa 19(1) g.1 que la Société peut, par règlement, prévoir un tarif de port réduit pour les documents de bibliothèque prêtés par une bibliothèque à un emprunteur, notamment au moyen d'un prêt entre bibliothèques;

ATTENDU QUE le projet de loi C-15, actuellement à l'étude à Ottawa, prévoit, via son article 197 (1), que les alinéas 19(1)d) à g.1) de la Loi sur la Société canadienne des postes soient abrogés.

ATTENDU QUE ce tarif de port réduit est essentiel au prêt entre bibliothèques, un service reconnu pour favoriser l'accès équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour toutes les communautés ;

ATTENDU QUE le retrait de la tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques par Postes Canada aurait des impacts majeurs soit :

- une hausse importante des coûts d'expédition pour les bibliothèques ;

- une réduction notable de l'offre de prêt entre bibliothèques, affectant directement les usagers ;

- une menace sérieuse à la pérennité d'un service parmi les plus utilisés et les plus appréciés particulièrement dans les milieux ruraux / semi-urbains comme la municipalité Saint-Côme-Linière;

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO lance un appel urgent à la mobilisation afin de protéger ce service essentiel ;

En conséquence, il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement

D'exprimer officiellement l'opposition de la Municipalité au retrait des tarifs de port réduit pour les livres de bibliothèques prévu dans le projet de loi C-15;

D'apporter notre soutien au mouvement de mobilisation initié par le Réseau BIBLIO;

DE faire parvenir la présente résolution au député fédéral de Beauce, soit, M. Jason Groleau;

ET DE demander formellement au ministre fédéral responsable, M. Joël Lightbound, de maintenir la tarification postale réduite afin de préserver l'accessibilité, l'équité et la vitalité culturelle offertes par le prêt entre bibliothèques.

**DEMANDE D'APPUI –  
MODIFICATION DU GUIDE  
DU PROGRAMME TECQ  
2024-2028 CONCERNANT  
LE RECHARGEMENT  
GRANULAIRE**

26-03-072 CONSIDÉRANT QUE le guide relatif aux modalités de versement de

la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec TECQ 2024-2028 publié en juillet 2024 prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

CONSIDÉRANT QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

CONSIDÉRANT QU'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024. Toutefois, les documents du ministère – notamment le Tome VI chapitre 2, norme 2204 – prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm);

CONSIDÉRANT QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- Un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématique avec les entrées privées et les accès aux propriétés;

- Une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté;

- Un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales;

- Une augmentation notable des coûts des matériaux, de transport et de main-d'oeuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales;

- Une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation;

- Des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que le Conseil municipal demande respectueusement au gouvernement du Québec de modifier le Guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et

de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local;

Que le Conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM »), de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du Guide;

Que la présente résolution soit transmise à :

- La FQM;
- L'UMQ;
- Le député provincial de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin;
- Le député fédéral de Beauce, M. Jason Groleau;

**APPUI MRC – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF 2025-2027**

26-03-073 Attendu que le gouvernement de la Coalition Avenir Québec, dans les énoncés de ses grandes réalisations de sa dernière plateforme électorale, affirmait avoir réalisé des investissements importants pour développer l'offre de transport collectif en région;

Attendu que le gouvernement caquiste, dans ses engagements électoraux de sa dernière plateforme électorale, s'engageait à continuer d'investir dans les organismes de transport collectif rural afin de permettre l'amélioration des services;

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2025-2027 le 26 novembre 2025 et que celui-ci est applicable rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025;

Attendu que ce programme représente la principale source de financement du Service de Taxi collectif de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu qu'il est porté à l'attention du conseil des maires que la nouvelle mouture du PADTC 2025-2027 prévoit une limite de financement dans les enveloppes de développement et de places disponibles soit 5% et 4% de l'enveloppe de maintien pour l'année 2025;

Attendu que l'enveloppe de maintien 2025 est calculée à partir de celle octroyée en 2024 sans aucune indexation en lien avec les coûts du service et qu'elle deviendra l'enveloppe maximale pour les années 2026 et 2027;

Attendu que pour maintenir les subventions en lien avec le développement en 2026 et 2027, le service devra être bonifié ce qui fera en sorte que les coûts augmenteront, mais aucune somme additionnelle ne comblera ceux-ci qui aura pour impact d'augmenter le déficit du service;

Attendu que les nouveaux paramètres du programme se traduisent par un manque à gagner de plus de 145 000 \$ pour l'année 2025 uniquement;

Attendu que pour maintenir le service offert tel qu'actuellement il y aura un manque à gagner de plus de 160 000 \$ par année pour 2026 et 2027;

Attendu que si les critères du programme demeurent inchangés cette situation se traduira inévitablement par une révision à la baisse de l'offre de service et/ou la fermeture de celui-ci;

Attendu que les modifications annoncées mettent en péril le maintien de ce service et nuisent directement au développement des régions et à l'occupation du territoire;

Attendu que de tels scénarios de coupure de service affecteront directement les citoyens les plus vulnérables dans nos communautés rurales;

Attendu que le Conseil des maires a dénoncé l'impact important que ces coupures auront sur le service qui s'adresse en majorité à la population vulnérable et prend nettement position à l'encontre de celles-ci;

Attendu que le Conseil des maires a demandé au gouvernement du Québec de revoir les paramètres du programme et de prendre toutes les mesures nécessaires pour supporter le développement des services de transports, notamment en tenant compte des réalités locales et des besoins spécifiques des communautés rurales;

Attendu qu'une copie de la présente résolution a été transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Jonathan Julien, au député du comté de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin ministre responsable de la jeunesse et ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et aux MRC du Québec;

Attendu que la MRC demande l'appui de la municipalité de St-Côme-Linière à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière appuie le contenu de la résolution de la MRC de Beauce-Sartigan 2026-01-007 portant sur le programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC 2025-2027) et qu'une copie de cette résolution soit également transmise aux ministres nommés ci-haut ainsi que la FQM et l'UMQ

## Conseil municipal

Martin Rodrigue, maire

Harold Létourneau,  
conseiller poste 1

Bianca Perreault,  
conseillère poste 2

Pascal Poulin,  
conseiller poste 3

Alain Dumas,  
conseiller poste 4

Alain Bouchard,  
conseiller poste 5

Kim Boulanger,  
conseillère poste 6

## BUREAU MUNICIPAL

### HEURES

### D'OUVERTURE

### DU LUNDI AU JEUDI:

8 H - 12 H 00

13 H - 16 H 30

### VENDREDI:

8 H - 12 H 00

## Prochaines assemblées régulières du conseil municipal 2025

Lundi 13 avril, 19h

Lundi 11 mai, 19h

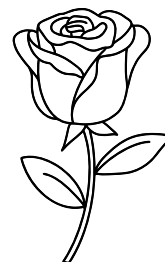
Prenez note que les  
assemblées ont lieu  
à la salle Optimiste  
au 2e étage de l'aréna.

### Diffusion des séances de conseil

Habituellement disponible 24 heures après la  
réunion. Un lien direct est sur le site Internet de la  
municipalité, [www.stcomelinere.com](http://www.stcomelinere.com)  
Onglet «municipalité». Vous sélectionnez  
ensuite «conseil municipal».



Deux membres du conseil, Mélanie Bolduc et Mathieu Bédard  
(chevalier) ainsi que Gervais Morin (Grand Chevalier)



**Les Chevaliers de  
Colomb conseil 6698  
de St-Côme-Linière  
désirent remercier  
le comité du 200 ans  
d'histoire pour le  
généreux don de 1000 \$  
qui sera redistribué  
pour les enfants de la  
communauté.**

FESTIVAL, 200 ANS D'HISTOIRE Date 20260315

PAYER À Chevaliers de Colomb L'ORDRE DE 1000-

           mille            / 100 DOLLARS

POUR Don Comité organisateur



## Informations sur les taxes municipales 2026

Vous recevrez votre compte de taxes municipales 2026 prochainement. Voici quelques informations :

Lorsque le compte atteint 300.00\$, il peut être payable en 4 versements. Voici un rappel des dates de versements:

- 1<sup>er</sup> versement le 19 mars 2026**
- 2<sup>e</sup> versement le 19 mai 2026**
- 3<sup>e</sup> versement le 3 août 2026**
- 4<sup>e</sup> versement le 13 octobre 2026**

**Il existe plusieurs façons de payer votre compte de taxes:**

- Dans plusieurs institutions financières: Au comptoir, au guichet automatique ou par internet
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte, en nous faisant parvenir des **chèques à l'ordre de Municipalité St-Côme-Linière**
- **À l'hôtel de ville (1362 rue Principale), en argent ou par chèque.** Une boîte à courrier est située près de la porte d'entrée. Vous pouvez y déposer vos chèques. Ne jamais déposer d'argent dans la boîte à courrier.

**Veillez noter qu'en tout temps, les paiements par carte de débit ou crédit ne sont pas acceptés.**

- Vous pouvez aussi faire effectuer des retraits préautorisés dans votre compte aux dates de versements. Veuillez nous contacter au (418) 685-3825 poste 206 à ce sujet.

## Paiements par internet (SIPC)

**Veillez vous assurer d'utiliser le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes 2026 lorsque vous faites un paiement en ligne. Ce numéro peut être différent des années passées. De plus, si vous avez plus d'une propriété, chacune a un numéro de matricule différent. Chaque paiement doit être fait sous le bon numéro, ceci afin d'éviter des erreurs de paiements.**

Compagnie hypothécaire (institution financière)

Si c'est votre institution financière qui s'occupe du paiement de vos taxes, c'est vous qui avez la responsabilité de lui fournir votre compte de taxes. La loi nous oblige à faire parvenir le compte au propriétaire.

### Frais de retard

En cas de non-paiement ou de paiement partiel à la date d'échéance, des frais de 13% l'an (intérêt et pénalité) seront ajoutés au compte.

### Pour les nouveaux propriétaires en cours d'année

Il est important de noter que la municipalité de St-Côme-Linière n'émet pas de nouveaux comptes de taxes lorsqu'il y a changement de propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues, à défaut de quoi, vous aurez à payer des intérêts dès l'échéance des dates établies.

**La municipalité de St-Côme-Linière rappelle que si un contribuable n'a pas reçu son compte de taxes, ou en cas d'incertitude, il est de sa responsabilité de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant au**

**418-685-3825.**



### **Avis vente pour taxes impayées**

Avis aux personnes qui négligent le paiement de leurs taxes et dont nous devons transférer les dossiers à la M.R.C. de Beauce-Sartigan:

La M.R.C. de Beauce-Sartigan a fixé à **500\$ par dossier** les frais de procédure de vente d'immeuble pour non paiement des taxes foncières ou scolaires. **Cette somme s'ajoutera au solde dû si le dossier est transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.**

LES CALENDRIERS DES ORDURES ET DU RECYCLAGE SONT ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ, ONGLET SERVICES.

### COLLECTE DES ORDURES

En mars, la collecte se fera aux jours suivants:

Mardi 3 (Est)

Jeudi 5 (Ouest)

Mardi 17 (Est)

Jeudi 19 (Ouest)

Mardi 31 (Est)

### RECYCLAGE

En mars, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

**Jeudi 12 mars**

**Jeudi 26 mars**



ATELIER GRATUIT

Compostage  
domestique



RICBS

SAINT-CÔME-LINIÈRE

Mercredi 15 avril 18 h 30 à 20 h 30

1517 19<sup>e</sup> rue

2<sup>e</sup> étage de l'aréna

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

francois.lapointe@ricbs.qc.ca

418 685-2230 poste 103



Tirage d'un composteur  
parmi les personnes  
présentes!

## Chevaliers de Colomb du conseil 6698

Réunion régulière  
le 2<sup>e</sup> mardi du mois  
14 avril 2026, 19h00  
à la sacristie



# CONFÉRENCE

Maison Roy  
et Giguère

Jeudi le 9 avril à 13 h

Alphare (3 volets).

Jeudi le 30 avril  
à 13 h (*volet 1*)

Jeudi le 7 mai  
à 13 h (*volet 2*)

Jeudi le 14 mai  
à 13 h (*volet 3*)

Réservé aux membres  
FADOQ

Inscription :  
**Marie-Louis Lachance**  
**418-313-3373**

# BINGO



CHAQUE 1ER DIMANCHE DU MOIS

SALLE OPTIMISTE 13 H

1517, 19E RUE, ST-CÔME-LINIÈRE

**500\$ EN PRIX**

**COÛT D'ENTRÉE: 15\$**

18 ANS ET PLUS

BIENVENUE À TOUS!

## La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ?

Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 600,000 membres au Québec, dont plus de 300 à Saint-Côme-Linière. Elle prône une qualité de vie pour tous les aînés. Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressés ou avez des questions, communiquez avec :

**Marie-Louis : 418-685-3654**

**Cell.: 418-313-3373**

**ou Francine : 418-226-9940**

**Cell.: 418-313-4134**

Depuis 1933... 90 ans!

### Cercle des fermières

Réunion le 8 avril,  
au local des fermières à 19 h.

Compte rendu  
de la journée de printemps

Cotisation payable

Exhibit: Mets à l'érable

Bienvenue.  
Le conseil.

## ACTIVITÉS AVRIL FADOQ



7 avril : **Bingo de pâques**

14 avril : Cartes et jeux de société

21 avril : Bingo

28 avril : Cartes et jeux de société





## Assemblée générale annuelle : l'occasion de participer et de voter!

Prenez connaissance des résultats  
et des réalisations de votre caisse.

Le 14 avril 2026

19 h 30

**En ligne au**  
**desjardins.com/**  
**caissedusuddebeauce**



**Votez en ligne**  
jusqu'au 18 avril 2026

Votez\* sur le partage des excédents annuels  
(ristournes) et l'élection des membres  
du conseil d'administration, si applicable,  
dès la fin de la diffusion de la rencontre,  
en visitant:

- Le site Web de la caisse
- desjardins.com
- AccèsD

Si vous ne pouvez pas voter en ligne,  
une borne de votation sera mise à votre  
disposition à la caisse.

C'est un rendez-vous!

\* Certaines conditions s'appliquent.  
Toutes les informations sur les assemblées générales annuelles  
sont disponibles sur desjardins.com/AGA.

**Desjardins**  
Caisse du Sud de la Beauce

**MEGA BINGO**

OFFERT PAR: LE CLUB FADOQ DE ST-CÔME

LE 17 VENDREDI 22 MAI 2026 | 18 H 30

2 000 \$ en argent seront remis aux participants  
Grâce à la générosité de nos commanditaires

Une bonne cause  
Les profits seront remis au camp de jour afin de nourrir  
les petits bedons

Collation offerte sur  
place

Aréna de Saint-Côme-Linière

## OFFRE D'EMPLOI

- MONITEUR(ICES) OU AIDES DE CAMP DE JOUR

**TU VEUX UNE BELLE JOB D'ÉTÉ  
AVEC TOUS TES SOIRS ET TOUTES  
TES FINS DE SEMAINE DE CONGÉ ?**

**TU ES DISPONIBLE :**

- DU 29 JUIN AU 17 JUILLET
- DU 27 JUILLET AU 20 AOÛT

**TU AIMES :**

- BOUGER**
- TRAVAILLER AVEC  
LES ENFANTS**
- TRAVAILLER EN ÉQUIPE**
- RESPONSABLE**
- DYNAMIQUE**
- CRÉATIF(VE)**
- PLEIN(E) D'ÉNERGIE**



**ALORS ON VEUT TE RENCONTRER!**



Envoie ton CV dès maintenant à:  
**loisirs@stcomeliniere.com**

**Formations "Gardiens avertis"**  
et "Prêts à rester seuls"

Inscription obligatoire en  
ligne via Ctdrigo  
Questions: 478-685-3529 poste 304

**GARDIENS AVERTIS**  
10 mai 2026  
8h à 16h  
**L'ENFANT DOIT**  
**AVOIR 11 ANS**  
**ET PLUS. 65\$**

**PRÊTS À RESTER SEULS**  
10 mai 2026  
8h à 14h  
**L'ENFANT DOIT**  
**AVOIR 9 ANS ET PLUS. 60\$**

PLACES LIMITÉES

**POUR LA FORMATION, VOUS AUREZ BESOIN:**  
- POUPÉE OU TOUTOU DE GROSSEUR MOYENNE  
POUR LA MISE EN COUCHE (FACULTATIF)  
- CRAYON  
- COLLATIONS ET REPAS  
- SOULIERS D'INTÉRIEUR

FORMATION DE LA CROIX ROUGE CANADIENNE  
SALLE OPTIMISTE DE L'ARÉNA SAINT-CÔME-LINIÈRE



1551, 19<sup>e</sup> Rue  
Saint-Côme-Linière  
(418) 685-2700  
histoire@telus.net

## *Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière*

Les bureaux de la Société historique, situés au presbytère, sont ouverts pour répondre à vos demandes de renseignements, de photos, de livres, de documents ou autres.

**Heures d'ouverture:**  
**Lundi et mercredi 13h à 16h**  
**1<sup>er</sup> dimanche du mois 13h à 16h**  
**Sur demande: (418) 215-3365**

Merci de nous soutenir dans notre mission de protéger et de diffuser notre histoire locale en vous procurant votre carte de membre (10\$). Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles prêts à s'impliquer dans les différents projets



### **Les aqueducs au village**

Théodore Bouchard, Adélarde Bouchard, Clermont Genesse et Camille Bouchard lors des réparations au système du réseau d'aqueduc de Camille Bouchard, en 1945. Au tout début du village, chaque propriétaire avait son puits ou se « collectait » chez un voisin pour sa consommation d'eau. Certains propriétaires ayant une source d'eau plus importante se sont mis à vendre leur eau à de plus en plus de gens. Ce fut le cas de Camille Bouchard qui fournissait les maisons du bas du village en plus du petit village Jersey. Une conduite d'eau avait été creusée sous la rivière du Loup pour fournir l'eau au Jersey. Le réservoir de Léopold Dumas alimentait le centre du village. Enfin Théodore Poulin desservait toute la partie sud du village. Quant aux eaux usées, c'était: Le tout à la rivière.

*Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière.  
Fonds Léopold Bergeron (42-29).*



# Aréna St-Côme-Linière

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles et les activités à venir.

Pour informations supplémentaires, veuillez contacter le service des loisirs.  
Tél.: (418) 685-3825 poste 304  
courriel : loisirs@stcomeliniere.com



**LOCATION  
SALLE  
OPTIMISTE  
POUR VOS:  
BAPTÊMES, SHOWERS,  
PARTYS DE BUREAU,  
FÊTES FAMILIALES, ETC.  
PLUSIEURS  
DISPONIBILITÉS**

**CONTACTEZ LE SERVICE  
DES LOISIRS  
418 685-3825 POSTE 304**

**GALA  
RECONNAISSANCE**

2<sup>e</sup> ÉDITION

**PARTENAIRES  
RECHERCHÉS**

PRÉSENTÉ PAR: CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

## ACTIVITÉS-LOISIRS AVRIL

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Vie active 18h	2 danse country 18h	3	4 Chasse aux cocos 10h-13h
5	6	7 Club de marche 8h45 Vie active 10h	8 Vie active 18h	9	10	11
12	13	14 Club de marche 8h45 Vie active 10h	15 Vie active 18h	16	17	18
19	20	21 Club de marche 8h45 Vie active 10h	22 Bingo aînés 13h30 Vie active 18h	23	24	25
26	27	28 Club de marche 8h45 Vie active 10h	29 Vie active 18h	30		

**Rappel: Les garages de toiles sont permis jusqu'au 15 avril. Il est temps de penser à démonter le tout jusqu'à l'automne. Merci de votre collaboration!**



**Avis aux citoyens  
Voyages de terre**



Si vous êtes intéressés à recevoir de la terre lors des travaux municipaux, veuillez appeler au **(418) 685-3825 poste 200**



**Centre de Prière de la Miséricorde**  
ACTIVITÉS MENSUELLES MARS 2026  
526, 19e rue, Saint-Côme-Linière (Qc) GOM 1J0

**Soirées de louange :**

**Tous les lundis d'avril 18h30 :**

➤ 1679, chemin St-Louis, Québec

**Tous les mercredis d'avril 18h30 :**

➤ 1526, 19<sup>e</sup> rue, St-Côme-Linière

**Mercredi 1er avril : 19h00 :**

➤ 5746 boul. Frontenac E, Thetford Mines

**Sessions à venir:**

**Serments Intérieurs:** 17 au 19 avril 2026

*Retrouver ma liberté par la coupure de mes serments intérieurs*

Du vendredi 19h30 jusqu'au dimanche 12h.

**Coût:** 225\$

**Agapèthérapie:** *Pour goûter à la joie d'être aimé*  
26 avril au 1er mai 2026, Du dimanche 19h30 jusqu'au vendredi 12h. **Coût:** 475\$.

**Pour information et inscription**

**Tél. : 418-685-3181**

**Adresse courriel : [centremisericorde@hotmail.com](mailto:centremisericorde@hotmail.com)**

**Inscription en ligne : [www.centremisericorde.org](http://www.centremisericorde.org)**

**VIACTIVE  
DE JOUR  
À SAINT-CÔME**



**LIEU:  
SALLE  
OPTIMISTE  
À L'ARÉNA  
GRATUIT  
ANIMATRICE:  
ODILE LESSARD**

**LES MARDIS**  
★ **10H00 À 11H00** ★

INSCRIVEZ-VOUS À  
ANNE ROY 418-228-0007

**VIACTIVE  
DE SOIR  
À SAINT-CÔME**



**Lieu : salle  
de l'Aréna  
GRATUIT  
animatrice  
Nathalie Vigneault**

**LES MERCREDIS**  
★ **18H00 À 19H00** ★

INSCRIVEZ-VOUS À  
NATHALIE VIGNEAULT 418-685-2476

VENEZ VOUS AMUSER AVEC  
NOUS!

**RÉPIT ST-CÔME  
LINIÈRE**

POUR INFORMATION ET  
INSCRIPTION  
418-228-9192

**8:30-11H  
MERCREDI ET JEUDI  
AM**

**2-5 ANS  
1\$ SEULEMENT**

LES INSCRIPTIONS PAR  
TÉLÉPHONE LES LUNDIS A  
**8:30 AU  
418-228-9192**



Havre  
l'Éclaircie



La **violence**  
n'est pas toujours  
frappante mais elle fait  
**toujours mal...**

Nous pouvons  
l'aider !  
**418 227-1025  
1 800 709-1025**

**24H/24  
7 JOURS/7**

## Comptoir d'aubaines

1353, rue Principale

(accessible par la 17e Rue,  
porte arrière)

## Heures d'ouverture :

Mercredi, jeudi et vendredi  
de 12h20 à 15h30

Jeudi soir de 18h à 19h30

**Bienvenue à tous!**



**Club de course  
Saint-Côme**

Horaire des prochaines semaines  
**Les jeudis à 18:30**  
Départ du sentier  
Près du presbytère  
**Lumières et bracelet réfléchissant  
recommandés**

## SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL)

### C'EST QUOI CE SERVICE?

Le SARL consiste à offrir un soutien à toute  
personne de la MRC de Beauce-Sartigan  
à la recherche d'un logement.

Il vise à informer, orienter et accompagner  
les personnes dans leurs recherches.

### CE QU'OFFRE CE SERVICE

Émission de liste à jour de logements disponibles  
dans la MRC de Beauce-Sartigan.

Collaboration de référence vers d'autres ressources

### NOUS JOINDRE

11400, 1ère avenue suite 108  
Saint-Georges (Québec) G5Y 5S4

Tél.: 418-387-0404, poste 1337  
Courriel : sarl1@ohsudappalaches.ca

Site Internet :  
[www.ohsuddesapalaches.ca](http://www.ohsuddesapalaches.ca)



Office d'habitation  
du Sud des Appalaches

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque est située au sous-sol du presbytère, au 1551, 19e Rue à St-Côme-Linière. N'hésitez pas à communiquer avec nous au (418) 685-3825 poste 205 pour toutes questions et restez à l'affût pour des mises à jour supplémentaires, via notre page Facebook

## Chute à livres

- Retour des livres et périodiques uniquement
- La chute à livres doit être utilisée seulement en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.
- Veuillez mettre les livres dans un sac de plastique avant de les déposer dans la chute.
- Assurez-vous que les documents sont bien descendus et que le panneau est refermé correctement.
- Aucun don de livres ne doit être déposé dans la chute.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser ce service adéquatement

Nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale  
Location à 2.50\$ / 2 semaines  
Seule la collection «best-sellers» est payante.  
*Tous les autres livres et magazines sont gratuits.*

## Infolettre

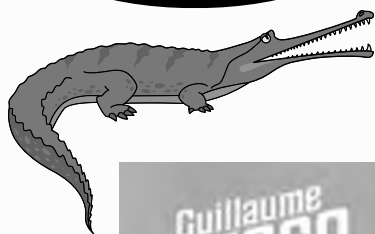
Abonnez-vous à notre infolettre pour recevoir par courriel les actualités de votre bibliothèque. Au programme : les toutes dernières nouveautés au catalogue, les changements d'horaire, les concours et plus encore.

Scannez le code QR pour vous abonner dès aujourd'hui. Vous pouvez aussi visiter le [www.reseaubiblioqcna.qc.ca](http://www.reseaubiblioqcna.qc.ca), vous rendre à la page de votre bibliothèque et cliquer sur le bouton rouge Infolettre.



Avril						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
30 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30	31 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00	1 8h30 - 12h00 18h30 - 20h00	2 FERMÉE	3 FERMÉE	4 FERMÉE	5 FERMÉE
6 FERMÉE	7 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00	8 8H30 12H00 18H30 - 20H00	9 FERMÉE	10 FERMÉE	11 10H00 - 12H00	12 FERMÉE
13 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30	14 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00	15 8H30 12H00 18H30 - 20H00	16 FERMÉE	17 18H30 - 20H00	18 FERMÉE	19 FERMÉE
20 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30	21 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00	22 8H30 12H00 18H30 - 20H00	23 FERMÉE	24 FERMÉE	25 10H00 - 12H00	26 FERMÉE
27 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30	28 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00	29 8H30 12H00 18H30 - 20H00	30 FERMÉE	1 18H30 - 20H00	2 FERMÉE	3 FERMÉE

## Nouveautés adultes



## Nouveautés jeunesse



## Politique de prêt

Il n'y a plus de frais de retard sur les livres, mais ils doivent tout de même être remis à temps. En cas de retard, un suivi sera fait par mail et par téléphone. Au bout de 2 mois de retard, une facture sera envoyée incluant : le prix du livre + taxes + frais de préparation. Des retards trop fréquents pourraient entraîner l'annulation de la carte de l'abonné.

**Merci de votre compréhension.**

## Chute à livres

La chute à livres ne doit servir qu'aux retours pour les livres de la bibliothèque, ce n'est pas un endroit pour déposer les livres en don. Pour les dons, veuillez vous présenter sur les heures d'ouvertures de la bibliothèque.

**Merci de votre collaboration.**

**Avez-vous visité notre site internet? [www.stcomelinere.com](http://www.stcomelinere.com)**

**Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres...**

**Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.**

**Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?**

**Municipalité St-Côme-Linière**

## Lampadaires de rue défectueux?

Merci de nous en aviser: [www.stcomelinere.com](http://www.stcomelinere.com), onglet «services» Défectuosité lampadaires de rue.

Lorsque vous nous avisez d'une lumière de rue défectueuse, veuillez nous donner l'adresse de la propriété la plus proche de cette lumière. Cela évitera toute confusion et fera gagner du temps au technicien.

**Merci de votre collaboration !**



## Dépôt d'huiles diverses



Il faut dorénavant vous rendre à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour y déposer vos huiles et autres résidus. **Le service demeure sans frais.** Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)



**695, rang Saint-Joseph  
Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0  
[info@ricbs.qc.ca](mailto:info@ricbs.qc.ca)  
418 685-2230**

## ATTENTION

Le ramassage des excréments de chien est **obligatoire dans le sentier.**

**Des sacs et des poubelles sont fournis -**  
veuillez les utiliser.

Merci de contribuer à la propreté  
et à la sécurité des lieux.

## Interdiction de stationner dans les rues



**Du 15 novembre au 15 avril,  
de 23 h à 8 h.**

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard.  
L'invitation est lancée à tous les promoteurs... Communiquez au 418-685-3825  
pour vos publications futures.

Projet de jumelés et maisons neufs à vendre à Saint-Côme-Linière dans la 13e rue et 16e rue.  
Développement 9e et 10e rue à venir !

Construction Linière, fait maintenant des constructions neuves aux allures chics et contemporaines.  
L'entrepreneur propose un rapport qualité/prix sans égal !  
Situé dans le cœur du village, vous aurez accès à l'école primaire, l'aréna et plusieurs autres services de choix et installations sportives.

### 13e rue

Phase 1 - Terminée

Phase 2 - 2025

Phase 3 - 2025



Nouveau développement résidentiel

### Les Boisés Dulac

(secteur route Rodrigue et rang St-Joseph)

Très beaux terrains... À voir!

Infos: M. Gilles Dulac

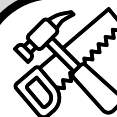
1-819-568-8815

gillesdulac@hotmail.com

M. Jean-François Dulac

1-819-246-9779

jfrancdulac@videotron.ca



### Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux. Il est possible de faire votre demande de permis en ligne via notre site internet (onglet service/demande de permis construction). Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page. Si vous ne voulez pas procéder en ligne, veuillez composer le 418-685-3825 ou encore transmettre votre demande par courriel à [st-come@stcomelinier.com](mailto:st-come@stcomelinier.com).

**Merci de votre collaboration!**

**AVIS AUX PROMOTEURS**  
**Lot de terrains à vendre 17e rue**  
**Pour information: Municipalité**  
**St-Côme-Linière**  
**418-685-3825**  
**poste 202**

DELAI RAPIDES  
SERVICES SANS FRAIS  
CONSEILS PERSONNALISÉS  
TECHNIQUES EFFICACES

**CRE**  
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI  
BEAUCE-ETCHEMINS INC.  
pour votre retour en emploi

Bag'Age  
l'emploi

Québec 03 03  
SAINT-GEORGES 418 227-5445  
SAINT-MARIE 418 386-4445  
f crebe.qc.ca

L'aide alimentaire pour la MRC de Beauce-Sartigan  
(Difficultés financières, perte d'emploi, maladie, etc.)



La Maison de la Famille Beauce-Etchemins

418-228-0097

[aidealimentaire5@gmail.com](mailto:aidealimentaire5@gmail.com)

Partenaires du développement social



**RÉSERVATION**  
**418-227-2626**

**Vous avez également la possibilité d'utiliser nos circuits fixes 7 jours/semaine vers St-Georges (3 départs et 3 retours par jours).**

**Vous avez besoin de transport pour vos déplacements :**  
(horaire selon vos besoins)

- de soins de santé
- de services sociaux
- de services d'éducation ou de formation postsecondaire
- des démarches d'insertion à l'emploi

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12h00 (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

✓ L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

✓ L'horaire du **taxi collectif** est du dimanche au samedi de 7 h à 21 h

Le taxi collectif dessert les 16 municipalités de la MRC Beauce-Sartigan.

\*\*\* Les demandes de transports à l'intérieur de la ville de St-Georges seront redirigés vers le Taxibus.

### **Logements disponibles au HLM:**

Adresse : 1375, 5e Avenue,  
Saint-Côme-Linière

1 chambre

Pour toutes questions:

418-228-0239.

Les formulaires de demande de logement sont disponibles au bureau municipal.

### **Service de popote roulante**

2 jours/semaine, Saint-Côme

Clientèle:

- Personnes âgées
- Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- Proches aidants

**Informations:**

**418 228-0007**

**[www.benevolatbeauce.com](http://www.benevolatbeauce.com)**



## **Centre d'Écoute**

**du CEPS Beauce-Etchemins**



**Téléphone: 418-228-3106**

**Courriel: [cepsaa@jp4b.net](mailto:cepsaa@jp4b.net)**

## **Le Sillon**

Organisme de soutien aux proches d'une personne vivant avec un trouble de santé mentale

### **Nos services**

Interventions individuelles et familiales  
Groupes d'entraide  
Groupes psycho-éducatif  
Volet jeunesse

Pour aider, sans s'épuiser



[lesillon.com](http://lesillon.com)  
418 227-6464





**Les Chevaliers de Colomb...**  
**Au service de sa communauté**  
**Prêt de matériel médical**

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 106 : Canne, béquille, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10 \$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations : M. Gervais Morin, 418 685-3149

En cas d'absence de M. Morin, vous pouvez contacter M. Gabriel Giguère au 418 685-3278

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



Municipalité St-Côme-Linière  
 1362 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)  
 G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825  
 Télécopieur: 418-685-2566  
 st-come@stcomelinier.com

www.stcomelinier.com

**Dépôt légal à la  
 Bibliothèque Nationale**

**MAIRE**  
**Cellulaire**  
**418-222-3472**



**ENCOMBRANTS  
 MÉNAGERS**  
**(418) 685-2230**



**Réservation**  
**418-227-2626**



**418 774-4444**  
 info@passeportanimal.com  
 www.passeportanimal.com

**Besoin d'aide**

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture  
 Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

**811**  
**Info-social**  
**24 h / 7 jours**

Rapide, confidentiel et sans frais!



**ME MARIE-EVE  
 POULIN**  
 NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8<sup>e</sup> Rue Saint-Côme-Linière  
 Beauce (Québec) G0M 1J0  
 Courriel: mepoulin@notarius.net  
 Site Web: www.mepoulin.ca

T. 418 685-3333 • Cell. 418 226-6284



**CONSTRUCTION  
 CHRISTIAN BERGERON**  
*Tout pour vous satisfaire*  
**418 685-2280**

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
- PORTES ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.